

Recherches interdisciplinaires sur les différentes formes de radicalités

Appel à manifestations d'intérêt (AMI) 2023

Programme conjoint



Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires

Depuis 2018, la mission du Conseil Scientifique sur les Processus de Radicalisation (COSPRAD) est de favoriser le dialogue entre les administrations publiques et les chercheurs et chercheuses, en particulier en sciences humaines et sociales sur les phénomènes de radicalisation et sur les politiques publiques qui y sont attachées. Dans cette perspective, grâce à la coopération du CNRS et de l'IHEMI, le COSPRAD participe à la structuration des recherches en facilitant la réalisation de projets privilégiant les démarches interdisciplinaires et encourageant la collaboration entre chercheurs et praticiens mobilisés dans la prise en charge des phénomènes de radicalisation (services de police, de renseignement, de justice, administration pénitentiaire, services sociaux, médicaux et/ou services éducatifs). La mise en œuvre d'approches originales et complémentaires via l'implication des praticiens, la mobilisation de données opérationnelles ou encore des regards croisés sur les politiques publiques sont ainsi valorisés dans les projets de recherche communs. Il s'agit, de fait, de faciliter une appropriation mutuelle des enjeux et une meilleure connaissance des acteurs.

En 2023, le COSPRAD et le CNRS souhaitent soutenir et redynamiser le développement de tels projets en finançant grâce à cet appel à manifestation d'intérêt scientifique (AMI) de nouvelles recherches éclairant la complexité des politiques à mener. Dans ce cadre, un regard privilégié est porté sur l'émergence de problématiques inédites et sur les démarches scientifiques originales notamment grâce à l'accès aux terrains sensibles pour les chercheurs.

Les propositions pourront, sans exclusivité disciplinaire, concerner aussi bien l'analyse des radicalités elles-mêmes que les politiques publiques mises en œuvre pour y faire face. Les propositions pourront porter sur toutes les formes de radicalités (religieuse, politique etc.) et d'engagements (parcours de vie, environnements collectifs, pratiques d'engagement et de sortie, rapport aux institutions, à la violence, aux émotions). D'autre part, une attention particulière sera portée aux politiques publiques et aux dispositifs mis en œuvre dans la prévention et la lutte contre la radicalisation. La compréhension du rôle des différentes institutions publiques (répressives ou socio-éducatives) impliquées dans cette prise en charge pouvant se faire aux échelles locales, nationales ou internationales. Les pratiques de diffusion et de production des discours radicaux en particulier via les réseaux sociaux représentent un autre axe essentiel pouvant être interrogé au regard de leurs multiples impacts sociaux, juridiques, sécuritaires et/ou technologiques.

Nous souhaitons inviter des équipes de recherche à des manifestations d'intérêt scientifique dans ce domaine. Cet AMI est ouvert à toutes les disciplines en lien avec le sujet et à toute recherche nécessitant un accompagnement pour bénéficier d'un accès à des terrains, à des données ou à des acteurs difficiles à atteindre. A partir des propositions reçues, le comité scientifique travaillera sur la mise en relation des équipes scientifiques, entre disciplines et avec les acteurs de terrain. L'ambition est de pouvoir diversifier les recherches sur ce thème et de contribuer à en valoriser les résultats auprès des décideurs publics et des acteurs de terrain.

Calendrier :

Publication de l'AMI : mardi 22 novembre 2022

Clôture de l'AMI : mardi 28 février 2023 à midi (heure de Paris)

Modalités de candidature :

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux scientifiques permanents appartenant à une unité relevant du CNRS.

Les candidates et candidats doivent remplir le [questionnaire en ligne](#) et joindre le formulaire de candidature rempli sous format PDF (à télécharger [ici](#)) **avant le 28 février 2023 à midi (heure de Paris)**.

Les candidatures seront examinées par un comité scientifique composé de membres du COSPRAD ainsi que des représentants en charge de l'interdisciplinarité de chacun des 10 instituts du CNRS, s'appuyant si besoin sur l'avis d'experts extérieurs. Ce comité scientifique émettra ensuite des propositions de consortia aux candidates et candidats présélectionné(e)s.

Les propositions peuvent venir en complément d'un projet déjà financé, dans la mesure où la proposition constitue pour ce projet un apport scientifique supplémentaire.

Les projets retenus à l'issue de la phase de construction des consortia pourront être financés à hauteur de 25 k€ maximum pour deux ans.

Les consortia s'engageront à participer à une journée de restitution en fin d'année 2024.

Pour obtenir des informations :

[Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires](#)